



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D-021-2025

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE AVEC LE BUREAU D'ETUDES GAMMA CONCEPTION POUR UNE MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE PORTANT SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE DE PRODUCTION EXISTANTE SUR LA COMMUNE DU PLESSIS-PATE

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°04/2020 du Conseil municipal du 23 mai 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que GAMMA Conception est un bureau d'études spécialisé dans les cuisines collectives,

CONSIDERANT le futur projet de création du quartier des Charcoix,

CONSIDERANT que l'évolution démographique attendue des populations et donc des enfants fréquentant le service de la restauration scolaire dans la commune,

CONSIDERANT la nécessité d'obtenir une étude de faisabilité pour définir les solutions possibles et envisageables afin de répondre à une augmentation du nombre de repas à produire sur la cuisine centrale, d'en réaliser une projection en plan.

DECIDE

Article 1er : De signer une convention d'études avec le bureau d'études GAMMA Conception, 11 rue de Bourgogne 31830 PLAISANCE DU TOUCH.

Article 2 : La commune confie au bureau d'études GAMMA Conception la mission :

- 1- Une visite sur site pour prise de contact et d'information pour la réalisation d'un plan d'état des lieux ;
- 2- La conception et la réalisation d'un plan d'aménagement niveau esquisse pour chacun des scénarii ;
- 3- La réalisation d'une notice descriptive sommaire du futur fonctionnement et de la capacité de la future cuisine en termes de production, accompagné d'un tableau de surfaces ;
- 4- Une estimation financière prévisionnelle des travaux Tout Corps d'Etat ;
- 5- Une réunion de présentation de l'étude en visioconférence.

Article 3 : Les délais de réalisation de l'étude sont de 6 semaines à partir de la visite. Le coût total de la mission est de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 5 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à M. le Trésorier Principal de Ste Geneviève des Bois

Fait au Plessis-Pâté, le 7 mars 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 16 17 / 03/2025

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219104940-20250307-0021_2025-C